

Calendrier

Pour le retrait de la réforme des lycées professionnels

Grève le mardi 12 décembre.

Rassemblement retrait de l'article 53 !

En défense des droits des enfants en situation de handicap, rassemblement 13 décembre 14h30 Métro Solférino vers le Ministère de l'Education Nationale.

Manifestation Orly : « Non au départ d'Air France ! »

Jeudi 14 décembre matin à l'aéroport. RDV 9h MDS.

Dépeçage du groupe Casino :

mobilisation et conférence de presse le jeudi 14 décembre 10h au siège de Vitry-sur-Seine

Secrétariat de l'Union :

Jeudi 11 janvier 2024 à 9H30

Commission exécutive de l'Union :

Jeudi 14 décembre 2023 à 14 heures

Formation syndicale:

Calendrier 2024 en ligne sur notre site www.fo94.fr. Le formulaire d'inscription est également en ligne

SITE INTERNET
UD FO 94
www.fo94.fr

Dans ce courrier de l'UD :

☛ **Rassemblement mercredi 13 décembre 14h30 métro Solférino (lire P4) pour l'abandon de l'article 53 du projet de loi de finances, créant les PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) qui remettent gravement en cause les droits des enfants en situation de handicap.**

☛ **Nouvelle manifestation jeudi 14 décembre à l'aéroport Orly contre le départ d'Air France (Lire P 3). Rdv sur place à 10h Orly 3 porte 32D. Inscrivez-vous auprès de l'UD (fo94@wanadoo.fr) pour un départ commun (co-voiturage) de la MDS à 9h.**

☛ **Dépeçage du groupe Casino : rassemblement devant le siège de Franprix (123, quai Jules Guesde – 94400 Vitry Sur Seine) le 14 décembre 2023 à 10 heures, pour défendre leurs emplois et la poursuite de l'activité de leur entreprise (lire p2).**

☛ **Ci-dessous le communiqué de la confédération au sujet de l'adoption du PLFSS avec un énième 49-3 et en P2 celui en soutien à la grève des professeurs de lycées professionnels.**

Adoption au forceps du budget de la Sécu pour 2024 : les assurés paieront la facture !

Le budget de la Sécurité sociale pour 2024 a été définitivement adopté, lundi 4 décembre, après un nouveau recours à l'article 49.3 de la Constitution par le gouvernement, pour la 20e fois en moins de deux ans, et le 5e sur le budget de la Sécurité sociale pour 2024 ! C'est donc au mépris de la démocratie que le gouvernement décide du budget de notre bien commun : notre Sécurité sociale.

Ce texte s'inscrit dans la droite ligne des précédents en ne portant que sur des mesures visant à limiter les dépenses, sans aucune avancée sur les recettes socialisées de notre Sécu.

Rappelons que les exonérations de cotisations patronales se sont élevées à 74 milliards d'euros pour l'année 2022 soit plus de vingt fois l'objectif d'économie du gouvernement.

Ce texte aurait dû être l'occasion de supprimer notamment les exonérations de cotisations familiales sur les salaires (appelé le bandeau famille) afin de financer des projets pourtant ambitieux (service public de la petite enfance, réforme du congé parental). Mais le gouvernement a préféré conserver ces exonérations jusqu'à 2,5 Smic.

Or, le gouvernement envisage donc 3,5 milliards d'euros d'économies : 600 millions d'euros sur le dos des hôpitaux, 1,3 milliard en réduisant le remboursement des médicaments, 300 millions sur les dépenses d'analyse en laboratoire et 1,25 milliard lié à la « responsabilisation » des professionnels et des patients.

Les conséquences pour les assurés seront lourdes, à commencer par la chasse aux arrêts maladie désormais orchestrée par un médecin contrôleur mandaté par l'employeur qui pourra suspendre automatiquement le versement des indemnités journalières en remettant en cause l'arrêt maladie prescrit par le médecin du patient. Cette mesure renverse toutes les valeurs de notre modèle social en donnant tout pouvoir de contrôle à l'employeur plutôt qu'à l'Institution Sécurité sociale dont c'est la mission avec toute l'impartialité qu'elle nécessite.

Mais aussi, alors que nombre d'assurés vivent dans des déserts médicaux ou n'ont pas de médecin traitant, le gouvernement souhaitant développer la téléconsultation vient en restreindre les effets par deux mesures. D'une part, en limitant à trois le nombre de jours d'indemnités journalières pouvant être prescrits en téléconsultation quand elle n'a pas lieu avec le médecin traitant, c'est justement le délai de carence. D'autre part, en cas de pénurie de médicaments, le gouvernement prévoit la possibilité par arrêté ministériel, de limiter voire d'interdire la prescription de certains médicaments par téléconsultation.

En occultant les problèmes de fond (causes profondes des arrêts maladie, déserts médicaux...) et en adoptant une vision court-termiste uniquement sous l'angle des économies, cette nouvelle loi de financement de la Sécurité sociale risque fort de conduire à une renonciation des soins.

Communiqué confédéral du 4 décembre 2023

Réforme des lycées professionnels : la Confédération FO soutient la grève du 12 décembre



La Confédération FO a été informée par sa fédération, la FNEC FP-FO, et par son syndicat de l'enseignement professionnel, le SNETAA-FO, de la poursuite du démantèlement de la voie professionnelle sous statut scolaire des lycées professionnels.

En effet, malgré une large intersyndicale opposée aux propositions faites dans les audiences avec la ministre, la remise en cause du fondement même du lycée professionnel, en déstructurant l'ensemble du cycle de bac professionnel, en particulier l'année de terminale, se poursuit.

Avec cette réforme, la carte de formation des lycées professionnels serait mise sous tutelle du patronat local, avec une concertation menée sous la direction du préfet ou du sous-préfet, en présence de chefs entreprises, dès janvier 2024. Des filières voire des lycées entiers sont menacés de fermeture.

FO dénonce des objectifs utilitaristes et des conséquences pour tous les diplômés de Baccalauréat professionnel et sur les personnels : fermetures de postes, de filières, reconversions forcées, formations livrées aux intérêts privés. Mais également des conséquences sur les jeunes qui ne seront plus libres de construire leur projet professionnel.

FO est attachée à l'existence de diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives et à la voie professionnelle sous statut scolaire, publique et laïque.

La Confédération apporte tout son soutien au SNETAA-FO et à sa fédération dans la grève du 12 décembre pour le retrait de cette réforme.

Communiqué confédéral du 4 décembre 2023



Groupe Casino : tout un secteur sous la menace

À l'appel de la FGTA FO, une première mobilisation des salariés de Casino s'est déroulée le 5 décembre 2023 face aux dangers de voir le groupe restructuré, les magasins vendus et les salariés en situation difficile. Ces derniers craignent bien évidemment la disparition des magasins, des entrepôts et des sièges. Ce processus entraînant des conséquences pour l'emploi.

Ce démantèlement, s'il se concrétisait, entraînerait des conséquences pour 50 000 salariés en comptant les filiales Monoprix, Franprix, Cdiscount et Naturalia.

La FGTA FO maintient la pression et appelle les salariés à se rassembler devant le siège de Franprix (123, quai Jules Guesde – 94400 Vitry Sur Seine) le 14 décembre 2023 à 10 heures, pour défendre leurs emplois et la poursuite de l'activité de leur entreprise.

L'Union Régionale Ile-de-France FO apporte son soutien aux salariés dans leur combat et à la FGTA FO qui s'engage résolument dans la lutte pour la garantie des emplois et pour la poursuite de l'activité du groupe. Cette dernière tiendra également une conférence de presse lors du rassemblement du 14 décembre à 11 heures.

Il n'y a pas un seul département en Ile-de-France qui ne possède pas de magasins Casino sur son territoire et il ne fait donc aucun doute que chacun des syndicats des différentes Unions Départementales de l'Ile-de-France, dans le cadre de la solidarité à l'égard des salariés de Casino, prendront leur part dans la lutte engagée.

Engageons nous pour que le 14 décembre soit une réussite aux côtés des salariés de Casino.

Communiqué URIF FO, le 8 décembre 2023

**NON au Départ d'Air France : nouveau rassemblement
et manifestation jeudi 14 décembre à l'aéroport d'Orly**
Rendez-vous sur place à 10H Orly 3 porte 32D.
départ commun de l'UD 9h à la MDS (inscription préalable nécessaire)

« Air France ORLY J'y suis, J'Y RESTE »

Retrait du projet de départ d'Air France !

Après le succès de la grève et de la manifestation du 28 novembre, tous les syndicats de salariés d'Air France, dont les syndicats FO, appellent à un nouveau rassemblement et à une manifestation pour dire "NON AU DEPART D'ORLY", « Air France ORLY J'y suis, J'Y RESTE », **jeudi 14 décembre à 10h à l'aéroport ORLY 3 porte 32D.**

L'UD FO 94 rappelle que les premières victimes du projet de la direction d'Air France seraient les salariés d'Air France : les 550 personnels agents d'escale et environ 200 agents de maintenance en ligne, sur piste, qui seraient transférés à Roissy CDG, à l'autre bout de l'Île de France. A défaut d'accepter ce transfert, ces salariés seraient licenciés.

Au-delà des salariés d'Air France, c'est l'ensemble des salariés qui exercent sur la plateforme d'Orly comme dans les escales desservies qui serait touché y compris toute la chaîne de sous-traitance et les prestataires, avec toutes les conséquences pour leur vie et leurs conditions de travail. Alors que les patrons du transport aérien ont profité du COVID pour supprimer des milliers d'emplois, la décision d'Air France s'inscrit dans une logique de déréglementation du transport aérien. Le retrait de l'implantation très ancienne d'Air France à Orly (71 ans) aurait des conséquences négatives sur l'emploi et le développement économique de toute la zone d'Orly et plus largement du Sud de l'Île-de-France.

Comme le soulignent les syndicats d'Air France, "Orly ne doit pas devenir une plateforme low-cost, pour ses salariés et pour ses clients".

C'est pourquoi, **l'Union Départementale FO du Val-de-Marne**, qui condamne le projet de la direction d'Air France, apporte tout son soutien au Syndicat Général FORCE OUVRIERE d'Air France, ainsi qu'au Syndicat des personnels FO d'Aéroport de Paris et aux différents syndicats FO de la plateforme d'Orly et **appelle avec eux à manifester jeudi 14 décembre à 10h à l'aéroport Orly 3 porte 32D pour exiger :**

Non aux transferts à Roissy !

Maintien de tous les emplois sur place !

Non au retrait d'Air France de l'aéroport d'Orly !

Maintien d'un aéroport international à Orly !

Créteil le 11 décembre 2023



Air France ORLY
J'y suis, J'Y RESTE !

Malgré la forte mobilisation du 28 novembre dernier, la direction de l'entreprise fait la sourde oreille.

Nous restons opposés à ce projet, destructeur pour les salariés d'Air France, leurs familles et les entreprises d'assistance aéroportuaire. Nous l'estimons désastreux pour notre groupe, nos clients ainsi que pour le bassin d'emploi sud parisien, les provinces et les outre mers.

Les organisations syndicales signataires de cet appel rappellent que la direction ne répond pas à nos demandes d'un véritable projet garantissant la présence de la marque Air France sur ORLY s'appuyant sur les savoirs faire et les compétences des salariés d'Air France.

Nous considérons que l'avenir d'Air France dans l'intérêt de ses salariés et de ses clients est aussi à Orly. Nous refusons la paupérisation des salariés du sud francilien et qu'Orly devienne une plateforme low-cost !

Nous appelons tous les salariés d'Air France mais aussi des sociétés sous-traitantes et des prestataires à **manifester le 14 décembre 2023** contre ce projet dévastateur.

Soyons encore plus nombreux à dire STOP à ces projets destructeurs d'emplois !

Les modalités de cet appel intersyndical seront prochainement portées à votre connaissance



Pour le RETRAIT DE L'ARTICLE 53 Et l'abandon des PAS !

**Rassemblement mercredi 13 décembre à 14h30
devant le ministère de l'Éducation nationale
RDV M° Solférino**

Lors du dernier groupe de travail avec les organisations syndicales lundi 27 novembre, le Ministère a confirmé sa volonté de mettre en œuvre les Pôles d'Appui à la Scolarité qui aggravent les conditions de travail des AESH (de « nouvelles missions » sont annoncées) **et organisent la régression des droits de toutes et tous les élèves et de leurs familles dans l'accès à la scolarisation.**

Les organisations syndicales et associations de parents soussignées appellent les enseignant.es, les AESH, les parents à signer la pétition dont elles ont pris l'initiative pour exiger

« le retrait de l'article 53 de la loi de finances, l'abandon des PAS (aucune expérimentation des 100 PAS prévue dès septembre 2024) et le respect de l'attribution des moyens pour l'enseignement spécialisé ou adapté en fonction des besoins des élèves en situation de handicap ; besoins qui doivent être évalués par des personnels spécialisés et indépendant.es en dehors de toute contrainte budgétaire. »

Elles invitent à **rassembler les signatures et à les porter au Ministre de l'Éducation Nationale le mercredi 13 décembre à 14h30**, avant la fin de la discussion et du processus d'adoption du projet de loi de finances 2024.

Il y a urgence à nous mobiliser ensemble pour faire reculer le gouvernement pour défendre les droits des élèves, des familles et des personnels !

RETRAIT DE L'ARTICLE 53 CRÉANT LES PAS !

Suite au rassemblement du 18 octobre devant le Rectorat de Créteil « Pour défendre le droit de tout élève en situation de handicap à bénéficier d'une scolarité respectant les modifications MDPH », les organisations syndicales, les collectivités et associations à bénéficier d'une scolarité respectant les modifications MDPH, les enseignants, les AESH, les parents, ... à signer cette pétition demandant le retrait de l'article 53 de la Loi de Finances (article abandonné dans un premier temps suite à la mobilisation des associations de parents d'enfants en situation de handicap, mais révisé par l'adoption du PLF par 493 dans la nuit du 7 au 8 novembre 2023, actuellement en discussion au Sénat). Les signatures seront remises lors d'un rassemblement au Ministère de l'Éducation Nationale.

Cet article, qui modifierait le Code de l'Éducation, est un cavalier législatif qui n'a rien à faire dans une loi de finances. Il organise la régression des droits des enfants et de leurs familles dans l'accès à la scolarisation.

Il crée les PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) chargés d'« exporter les besoins de l'élève au cours d'un échange avec lui et ses représentants légaux ». Sur cette base, les déficients, coordonnent et assurent la mise en œuvre de réponses de premier niveau, qui prennent notamment la forme d'adaptations pédagogiques. Lorsque l'enfant doit bénéficier d'une aide humaine, c'est le PAS qui en détermine les modalités de mise en œuvre et organise son exécution.

Ainsi que, jusqu'à présent, l'expertise est réalisée par les MDPH qui dépendent des conseils départementaux, désormais l'article 53 transférerait à l'Éducation Nationale à un niveau local le pouvoir d'évaluer et donc de définir les besoins de chaque enfant en situation de handicap.

Ce serait donc le PAS (qui relève de l'Éducation Nationale) qui déterminerait les modalités d'accompagnement de l'élève, la quotité horaire et non plus la MDPH - avec son équipe pluriprofessionnelle - qui serait desservie du travail d'évaluation médicaux spécialisés - qui serait desservie du travail d'évaluation des besoins et ce même pour les aides individuelles. Concernant les MDPH, nous exigeons au contraire l'amélioration de l'existant, notamment en leur attribuant les moyens à hauteur des besoins pour traiter les dossiers dans des délais plus courts et élaborer les PPS qui sont des éléments réglementaires incontournables pour la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Les droits opposables obtenus par les familles en CDAHP cédieraient la place à des négociations aléatoires avec des professionnels de l'École et représentant.es des ESMS, et le financement deviendrait le précepteur de l'aide humaine. L'Éducation Nationale, qui ne recrute pas les AESH (médier précises, peu considérés et mal payés) en nombre suffisant pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap, démentirait elle-même le nombre d'heures d'accompagnement attribué à chaque enfant, non pas en fonction de ses besoins, mais en fonction des moyens disponibles, très insuffisants, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire fermée établie dans le cadre du budget.

L'article 53 obligerait les familles à accepter l'avis obligatoire de professionnels dont rien ne garantit les compétences, ou à solliciter des médecins spécialistes et psychologues la possibilité d'avoir une AESH privée que seules les plus favorisées socialement pourront s'offrir. Cet article met en cause le droit à l'instruction des élèves en situation de handicap, dont le respect nécessite le maintien des perspectives des MDPH et l'attribution par l'État de tous les moyens spécialisés et adaptés permettant la mise en œuvre effective des modifications.

Les soussignés exigent le retrait de l'article 53 de la loi de finances, l'abandon des PAS (aucune expérimentation des 100 PAS prévue dès septembre 2024) et le respect de l'attribution des moyens pour l'enseignement spécialisé ou adapté en fonction des besoins des élèves en situation de handicap ; besoins qui doivent être évalués par des personnels spécialisés et indépendant.es en dehors de toute contrainte budgétaire.

Les signatures seront remises au Ministère de l'Éducation Nationale lors d'un rassemblement

Non - Prénom	Qualité	Signature

Créteil, le 3 décembre 2023